

Conseil Intercommunal du 21 mars 2024

PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION - NO 03/2024

LIAISON OULENS-SUR-LUCENS / VILLARS-LE-COMTE

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Le Comité de Direction a le plaisir de vous présenter le préavis N°03/2024 concernant la réalisation d'une liaison entre Oulens-sur-Lucens et Villars-le-Comte.

Le projet d'un regroupement de plusieurs réseaux communaux d'adduction et distribution d'eau potable à des niveaux régionaux a vu le jour en 2007 dans une étude nommée "Haut-Jorat - Echallens". En 2018, les communes de Montanaire, Boulens, Bussy-sur-Moudon, Villars-le-Comte, Moudon et Lucens approuvent la création de l'association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV).

Lors de l'élaboration du plan directeur intercommunal de distribution d'eau de l'AIDEV, l'élaboration d'une liaison entre le réseau d'Oulens-sur-Lucens et Villars-le-Comte a été étudiée. En effet, actuellement, le village d'Oulens-sur-Lucens n'est pas doté d'un réseau d'eau potable ; l'approvisionnement en eau dépend de captages privés. De ce fait, l'AIDEV prévoit d'installer une conduite de distribution depuis Villars-le-Comte jusqu'au village d'Oulens-sur-Lucens et de transformer l'actuel réseau de défense incendie (eau brute) du village en réseau d'eau potable.

2. EXPLICATIONS

En 2018, la commune de Lucens a mandaté le bureau RIBI afin d'étudier le réseau actuel et dimensionner le raccordement prévu avec le réseau de Villars-le-Comte. En coordination avec l'OFCE et l'ECA, cette étude a notamment permis le choix du diamètre 200/164 pour la liaison. La conduite prévue aura une longueur de 790 mètres et sera située à côté du Chemin de la Planchette et à travers des terrains agricoles.

En prévision du raccordement du réseau de Villars-le-Comte au futur réseau intercommunal d'eau potable de l'AIDEV, il est souhaitable d'installer par opportunité une portion de la future conduite de raccordement entre ces deux réseaux. Le tronçon prévu aura une longueur d'environ 100 mètres avec un diamètre 200/164 et sera localisé en bordure ouest de la parcelle 5 du village de Villars-le-Comte. Ce tronçon sera bouchonné de part et d'autre avant le raccordement à l'AIDEV. Cette partie du projet sous-chiffres 1 à 7 du plan annexé, sera mis en attente si l'offre des soumissions dépasse le budget du préavis. Le mandataire fournira au comité un détail séparé des coûts des points 1 à 7 du projet.

Durant cette situation intermédiaire et en attendant que les communes de Villars-le-Comte et Lucens soient raccordées à l'AIDEV, une convention tripartite entre Villars-le-Comte, Lucens et l'AIDEV doit être mise en place. Cette convention doit déterminer le prix d'achat de l'eau à la commune de Villars-le-Comte par l'AIDEV ainsi que le prix de la vente d'eau à la commune de Lucens par l'AIDEV selon les conditions prédéfinies dans le projet de financement de l'AIDEV. Cette convention permettra ainsi à l'AIDEV de financer les frais financiers de ce projet, jusqu'au raccordement définitif de Villars-le-Comte avec l'AIDEV.

Le réseau d'eau existant d'Oulens-sur-Lucens, utilisé pour la défense incendie du village, sera quasiment intégralement réutilisé, à l'exception de deux tronçons en fonte qui seront remplacés. La réaffectation du réseau existant pour la distribution d'eau potable nécessitera désinfection, rinçage et des analyses de potabilité.

3. COÛTS DES PRESTATIONS

Les coûts engendrés par les travaux prévus dans le cadre de ce projet ont été chiffrés de manière budgétaire étant donné qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un appel d'offres. Une marge d'erreur de 15% est à prendre en compte sur ce devis d'ingénieur. Ces coûts comprennent les frais secondaires ainsi que les taxes.

Les subventions de l'établissement cantonal de l'incendie (ECA) et les subventions des améliorations foncières (AF) ne sont pas chiffrées dans ce préavis. Ces demandes de subventions sont à faire par notre mandataire (RIBI) en même temps que les soumissions aux entreprises et la mise à l'enquête du projet.

Des subventions de 28% par l'ECA et 7% à 24% par les AF peuvent être projetées. Les travaux ne débuteront qu'à la suite des subventions accordées.

Gros œuvre	
Travaux de génie civil	340'000.-
Installation sanitaire en fouille	140'000.-
Démolition du réservoir et du captage existant	20'000.-
Second œuvre	
Installation sanitaire ouvrage	30'000.-
Carrelage	5'000.-
Etanchéité	5'000.-
Fourniture vannes de régulation	15'000.-
Installation électrique	10'000.-
Taxe de raccordement électrique	15'000.-
Frais secondaires	
Permis de construire	5'000.-
Assurance RC-TC	5'000.-
Frais de géomètre	5'000.-
Droits de passage et perte de culture	15'000.-
Honoraires ingénieurs structure	3'000.-
Honoraires ingénieurs électriciens	3'000.-
Honoraires ingénieurs hydrauliciens	55'000.-
Divers et imprévus	60'000.-
Total	CHF 731'000.-

4. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, le Comité de Direction vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal de l'AIDDEV,

- vu le préavis n° 03/2024 du CODIR
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,
- ouï le rapport de la commission technique et de la commission des finances.

d é c i d e

- d'autoriser le CODIR de l'AIDDEV à entreprendre les travaux de cette liaison entre Villars-le-Comte et Oulens-sur-Lucens dans les plus brefs délais au vu de la situation d'urgence (déficit d'eau potable au village d'Oulens),
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 731'000.-,
- de financer ces travaux par la trésorerie courante,
- d'amortir la somme de CHF 731'000.- sur une période dictée par le système comptable cantonal MCH2 selon les coûts définitifs de chaque partie du projet.

Pour le Codir

Michel Rosset
Le Président

Caroline Rossier Vogt
La Secrétaire

A.I.D.E.V.
Association Intercommunale de Distribution d'Eau de Vully

*Préavis adopté par le CoDir dans sa séance du 8 février 2024
Membre responsable : Michel Rosset*